



## Règlement de l'appel à candidatures



**La candidature à l'accélérateur Start Innov' Studio saison 3 entraîne la reconnaissance du règlement de participation et l'adhésion totale du/des porteurs de projet à ce programme**

### ARTICLE 1 : Présentation de l'appel à candidatures

Start Innov' Studio est un programme d'accompagnement de Startups et de porteurs de projets destiné à "challenger une idée & faire la preuve de concept avec l'écosystème EdTech de référence". Il est organisé par le SPN - réSeau des Professionnels du Numérique et de l'Image, association Loi 1901 – dont le siège social est situé dans le Tiers-lieu Cobalt – 5 rue Victor Hugo 86 000 Poitiers.

Afin de sélectionner les meilleures idées innovantes, le SPN lance un appel à projets à compter du mardi 1er décembre 2020. Les porteurs sélectionnés intégreront ce Start Innov' Studio à compter **du mardi 12 janvier 2020**. Leur présence étant indispensable dès cette date afin de bénéficier de l'accompagnement et des actions prévues dans ce cadre.

Le Start Innov' Studio apporte du capital humain aux entrepreneurs. Il sélectionne des projets et leur offre un espace de travail ainsi que du coaching pour la totalité de la période d'accompagnement, à savoir du 12 janvier 2020 jusqu'à la date des Pitches prévue lors du Demo Day en juin 2020.

Le SPN est soutenu par :





Durant cette période, l'objectif est de :

- Challenger son projet par des experts
- Prototyper sa solution
- Faire la preuve du concept
- Accélérer sa mise sur le marché

Start Innov' Studio se déroulera au sein des locaux du SPN dans le Tiers-Lieu Cobalt (5 rue Victor Hugo - 86000 Poitiers) mais le programme d'accompagnement peut également être réalisé hors les murs, dans les lieux préalablement portés à la connaissance des participants. Le cas échéant, les lauréats seront prévenus au moins une semaine à l'avance de la localisation précise. L'appel à projets sera accessible sur le site <http://startinnov-byspn.fr> et sur le site [www.spn.asso.fr](http://www.spn.asso.fr)

## ARTICLE 2 : Conditions de participation

### Candidats

Sont éligibles les projets qui rassemblent les critères suivants :

- La maturité du projet nécessite un accompagnement par Start Innov' Studio
- Une personne au moins s'y consacre à 90% pour le programme
- Le projet présenté s'intègre obligatoirement dans la filière EdTech (contraction de Educational Technology)
- Le projet numérique à moins de trois ans
- La personne morale ou physique candidate est implantée en Nouvelle-Aquitaine

### Délai de candidature

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au **31 décembre 2020** à minuit. Compte tenu du nombre de dossiers, le SPN se réserve le droit de reporter cette échéance.

### Formulaire de candidature

Les porteurs de projet sont invités à remplir le formulaire de candidature en ligne disponible sur le site de Start Innov' : <http://startinnov-byspn.fr>. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par e-mail au porteur de projet.

Le porteur de projet accepte que le SPN conserve les informations concernant son projet. Il accepte également que le SPN transmette les informations du formulaire de candidatures afin qu'elles soient étudiées et évaluées par les membres du comité de sélection, les partenaires institutionnels ou les partenaires financeurs du dispositif.

Le SPN est soutenu par :





## ARTICLE 3 : Processus de sélection

### Calendrier de la sélection de projets

- Période de candidature en ligne : mardi 1er décembre – jeudi 31 décembre 2020 (cette date pourra être reportée si les délais de réponses sont prolongés)
- Annonce des résultats : mercredi 6 janvier 2021
- Intégration des participants pour la durée de l'accélérateur. Calendrier prévisionnel : à partir du 12 janvier 2021 à fin juin 2021

### Comité de sélection des projets

Le program manager de Start Innov' Studio est également disponible pour répondre aux interrogations des porteurs de projets à l'adresse : [fabien.audat@spn.asso.fr](mailto:fabien.audat@spn.asso.fr)

Les membres de l'équipe permanente du SPN, l'entrepreneur en résidence et un représentant du CA du SPN se réuniront à l'issue de la clôture des candidatures en ligne et procéderont aux choix des projets qui intégreront le programme d'accompagnement. Ce comité de sélection pourra s'autoriser à dresser une liste de participants complémentaires qui seraient sollicités en cas de désistement parmi la liste des primo-sélectionnés. Si un candidat est sélectionné pour le programme d'accompagnement, un entretien téléphonique pourra lui être demandé.

Les décisions des membres du comité de sélection sont irrévocables et souveraines et se réfèrent à une grille de notation basée sur les critères détaillés ci-après. Si un candidat est sélectionné pour Start Innov' Studio, un entretien téléphonique pourra lui être demandé. Pourront s'en suivre une série d'échanges et de questions/réponses avec un membre du comité de sélection.

### Critères de sélection

Axes d'analyse	Descriptif
Maturité du projet	A quel stade en est le projet ? Est-ce encore qu'une idée ou des axes stratégiques ont-ils été définis ? Est-ce qu'un business model est en réflexion ? Est-ce que le projet/la structure réalise déjà du chiffre d'affaires ? Est-ce que le projet a déjà fait l'objet d'un POC, d'un MVP ou d'une première version complète développée ? Est-ce que le projet a déjà fait l'objet de séances de test ou d'expérimentation ? Avez-vous développé une communauté d'utilisateurs ?
Ambition du projet	Quel est l'aspect innovant du projet ? Quelles sont les approches pédagogiques innovantes développées dans ce projet ? Est-ce réaliste (aspects juridiques, financiers, technologiques, ...) ?

Le SPN est soutenu par :





	Le projet est-il "scalable" ? Quelle est la taille du marché visé à maturité ? Quelle est l'ambition de développement pour la structure ?
Team du projet	Le projet est-il porté par un seul fondateur ou un collectif ? Quelles sont les compétences de l'équipe ? Sont-elles complémentaires ? Est-ce que le collectif maîtrise les technologies nécessaires à son projet ? Est-il possible de distinguer la capacité d'adaptation et l'agilité des porteurs de projet ? Quelle va être la disponibilité et l'engagement des candidats dans l'accélérateur éphémère ? Sont-ils motivés ?
Adéquation projet / programme	<p>Pourquoi le/les porteurs de projet veut-il/veulent-ils rejoindre Start Innov' Studio ? Qu'est-ce qu'il peut leur apporter ? Quel est l'ancrage territorial du projet et quelles seront les retombées économiques locales ? Qu'est-ce que les porteurs de projet peuvent apporter aux autres lauréats, et au programme ?</p> <p>Un bonus de point pourra être attribué :</p> <p>1/ aux projets démontrant un impact pédagogique, économique, social et environnemental (démarche type RSE, recrutement des RH, égalité, diversité, démarche numérique responsable, etc.) ?</p> <p>2/ aux projets présentant des spécificités Edutainment - c'est-à-dire intégrant une approche ludique à l'appui des média interactifs</p>

### **Intégration des lauréats au dispositif d'accompagnement**

L'intégration des porteurs de projets dans Start Innov' Studio sera soumise à la signature d'une convention ou d'un contrat d'engagement. Cette dernière règle le mode de fonctionnement et le contenu du programme pour les porteurs de projets.

### **ARTICLE 4 : Description de l'offre d'accélération**

#### **Start Innov Studio se compose de 3 phases**

##### **Le Concours :**

Lancement d'un concours ouvert aux (futurs) porteurs de projet EdTech.  
Sélection en comité des 5 à 6 meilleurs projets.

##### **L'immersion et le suivi des projets accélérés :**

Les projets sélectionnés participent à **une première immersion intensive de deux jours** leur permettant de structurer leur projet, d'acquérir les compétences d'entrepreneur et de valider l'adéquation du concept avec les marchés EdTech + une journée optionnelle d'EduTour dans l'écosystème.

A l'issue de cette immersion, les porteurs de projets feront l'objet d'un suivi régulier par un Entrepreneur en Résidence qui s'assurera que les KPI définis sont bien mis en place par les porteurs de projet.

Le SPN est soutenu par :





De plus, les porteurs de projets bénéficieront également des actions suivantes :

- Un entretien mensuel avec l'Entrepreneur en Résidence
- Un entretien bimensuel avec le program manager de Start Innov' Studio
- Une série de workshop thématiques (Product Market Fit, POC/MVP, Business Plan...)
- La présence d'Experts thématiques en Résidence au sein de l'accélérateur
- L'accès à un catalogue d'experts techniques qui pourront leur offrir jusqu'à 3 jours de prestations maximum.
- Des entretiens, formations et événements avec des experts, sponsors, partenaires et prestataires de Start Innov' Studio.

### **Le Demo Day:**

Présentation finale des projets accompagnés devant les acteurs partenaires de l'écosystème EdTech  
Cette présentation est prévu dans le cadre d'In-FINE, le Forum International du Numérique pour l'Education, qui se tiendra du 2 au 4 juin 2021

Cette offre de service est non-contractuelle et sera évolutive au regard du contexte individuel des projets accompagnés.

### **Coût de l'accélération et de la participation à ce dispositif**

La valeur globale du programme est de 10 000 € HT au total. Ce montant est pris en charge par le SPN. L'accompagnement sera gratuit (un compte provisionné de 500 € par associé est cependant conseillé afin d'anticiper des frais externes au programme, notamment les frais de déplacement et repas).

En contrepartie de la prise en charge de la participation, chacun des projets accompagnés se devra de respecter les points suivants :

- La disponibilité totale et entière pour s'engager et suivre le programme d'accélération qui se déroulera principalement à Poitiers mais dont certains événements pourront se dérouler à Niort, Angoulême ou la Rochelle
- Les porteurs de projet devront également disposer des ressources (financières et matérielles) nécessaires à la réalisation de l'accompagnement
- Les porteurs de projet contribueront à la communication du dispositif en apportant du contenu et des témoignages avant, pendant et après l'accompagnement.

Un contrat d'engagement sera proposé à chacun des porteurs de projets afin de valider ces devoirs et engagements. Sa signature conditionnera l'entrée sur le programme. En outre, le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

Le SPN est soutenu par :





## ARTICLE 5 : Partenariats

Start Innov' Studio est soutenu par des partenaires institutionnels et financiers :



**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine



La communication effectuée autour de Start Innov' Studio (concernant le concours, le programme, les lauréats...) fait l'objet de partenariats spécifiques avec des réseaux du monde des EdTech (tels que EdTechFrance, l'Afinef, Ed21, Cene.Education, Cap Digital, Educazor, EdTech Lyon, Fédération de la Formation Professionnelle, le Forum des Acteurs de la Formation Digitale, ...) et des plateformes/médias spécialisés (tels que Madyness, Ludomag, Innovation Pédagogique, ...).

La construction du programme fait l'objet de partenariats spécifiques par l'apport de contenu ou de prestations avec les grands acteurs de l'éducation & de la formation (tels que la Direction du Numérique pour l'Education du Ministère, la Caisse des Dépôts et Consignations, Technopole Grand Poitiers, la MAIF, Réseau Canopé, le CNED, l'IH2EF, le Parc du Futuroscope, l'Académie de Poitiers, les Universités de Poitiers -laboratoires de recherche Techné et Cerca-, et de La Rochelle -laboratoire Informatique Image et Interaction-, Startup For Kids, Espace Mendès France, etc.).

## ARTICLE 6 : Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidature, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du comité de sélection sont confidentiels. L'organisateur, les membres du jury et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet s'engage à traiter les informations confidentielles des porteurs de projets et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du porteur de projet.

Le SPN est soutenu par :



**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine



**niort agglo**  
Agglomération du Niortais

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



Dans le cadre de la communication associée à l'appel à candidatures de Start Innov' Studio (avant, pendant et après), les candidats autorisent sans réserve et à titre gratuit que le SPN :

- Communique à la presse et publie les dénominations sociales, noms et contacts ;
- Rende publiques les caractéristiques non confidentielles des projets présentés ;
- Transmettre les noms, coordonnées et caractéristiques non confidentielles de tous les candidats auprès de ses partenaires institutionnels et/ou financeurs
- Diffuse l'image des participants et des accompagnateurs sur des médias offline et online.

#### **ARTICLE 7 : Engagement du candidat**

Le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

Les candidats qui seraient sélectionnés pour intégrer le Start Innov Studio s'engagent à participer à au moins 90 % du programme que les accompagnateurs mettront en place.

#### **ARTICLE 8 : Protection des données personnelles**

Pour cet l'appel à projets, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur projet. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique ; elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à cette adresse : [contact@spn.asso.fr](mailto:contact@spn.asso.fr).

#### **ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle**

Le participant à Start Innov' Studio garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du projet présenté.

Le présent appel à projets ne confère aucun droit, ni aucune licence à l'organisateur sur le produit ou la solution du participant.

Le SPN est soutenu par :





Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposé et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

## ARTICLE 10 : Divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de l'appel à projets.

Le SPN se réserve en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le règlement est soumis à la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.

Établi le 25 novembre 2020, à Poitiers.

Le SPN est soutenu par :

